



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hydrocarbures

Question écrite n° 59194

Texte de la question

Mme Laurence Abeille interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'exploitation des gaz et huiles de schiste dans le sud algérien par des entreprises françaises. À l'occasion de votre voyage à Alger du début du mois de juin 2014, vous avez déclaré que les deux entreprises françaises, Total et GDF-Suez, pourraient prendre part à ce projet d'exploitation, projet qui aura sans aucun doute possible des conséquences écologiques et humaines irréversibles, dans une région déjà éprouvée par les essais nucléaires français des années 60. Le pétrole et le gaz de schiste sont émetteurs de gaz à effet de serre. Le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, l'OPECST montre qu'il n'existe aucune technologie propre permettant d'exploiter ces gaz. Alors que la France s'apprête à organiser la conférence cruciale de 2015 sur le climat, qui doit aboutir à un accord général, notre pays se doit d'être exemplaire sur les questions environnementales. Dans ce contexte, la France se doit également de prendre en considération les inquiétudes fortes de la population et des associations du sud algérien face à la perspective d'exploitation du gaz de schiste dans cette région. Elle souhaite donc savoir si le Gouvernement soutient la participation d'entreprises françaises au projet d'exploitation du gaz de schiste en Algérie.

Texte de la réponse

Lors de sa visite en Algérie, le ministre des affaires étrangères et du développement international a rappelé qu'il appartenait aux autorités algériennes de déterminer leur stratégie sur l'exploitation des gaz de schiste. Il a indiqué que la France avait sa position sur ce sujet s'agissant du territoire français, et qu'elle respectait celle du gouvernement algérien. D'une manière générale, le ministre des affaires étrangères et du développement international a appelé à Alger les deux pays à travailler ensemble dans le domaine de l'énergie. Ce travail conjoint devrait s'inscrire le plus possible dans le sens de l'efficacité énergétique et de la promotion des énergies renouvelables, singulièrement de l'énergie solaire, tout en gardant à l'esprit que le gaz constitue une énergie fossile moins émettrice de CO₂ que le charbon et le pétrole. Comme le ministre des affaires étrangères et du développement international l'a souligné à Alger, la France compte sur l'engagement de l'Algérie dans la perspective de la conférence Paris climat 2015, pour promouvoir la prise de décisions significatives par la communauté internationale en faveur des réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Abeille](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Écogliste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59194

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 juillet 2014, page 5683

Réponse publiée au JO le : 29 juillet 2014, page 6409